

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE

- Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne
- Fonctionnement de l'école
 - ✓ Rappel Orientation des élèves vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA/EREA)
 - ✓ Recrutement des élèves en classes à horaires aménagés musique et danse CHAM CHAD 2022 2023
 - ✓ Rappel du calendrier organisation du temps scolaire – 1^{er} degré – rentrée scolaire 2023
 - ✓ Recrutement des volontaires en service civique
- Gestion des personnels
 - ✓ Dispositifs d'aides pour les personnels confrontés à une situation de handicap - Année scolaire 2022-2023
 - ✓
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ Lancement du prix de l'action éco-déléguée 2022-2023
 - ✓ Programmation écoles maternelles et primaires - Cinélatino 2023
 - ✓ L'appel à projet « Remplis ta bulle ! » Edition 2022-2023
 - ✓ « Activons les sciences en classe ! » - Appel à contribution
 - ✓ Opération poney-école 2023
 - ✓ Erasmus+ : action Jean Monet, une initiative pour apprendre l'Union européenne

⇒ [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)



Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Cette communication par vos soins permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement).

- ⇒ [Le protocole sanitaire année scolaire 2022-2023](#)
- ⇒ [FAQ](#)
- ⇒ [Attestation professionnelle délivrance d'autotests](#)
- ⇒ [Modèle courrier aux familles](#)



Fonctionnement de l'école

- **Rappel Orientation des élèves vers les enseignements généraux et adaptés (SEGPA/EREA)**

L'ensemble des éléments du dossier à constituer est disponible [ici](#)

Calendrier 2023

- **6 février 2023**: transmission des dossiers à la MDPH pour les élèves bénéficiant d'un PPS.
- **6 février 2023** : transmission des dossiers hors PPS aux IEN de circonscription pour avis.
- **6 mars 2023** : date limite d'envoi des dossiers à la CDOEA via les circonscriptions 1er degré.

⇒ [La circulaire](#)

- **Recrutement des élèves en classes à horaires aménagés musique et danse CHAM CHAD 2022 2023**

L'éducation nationale et le conservatoire à rayonnement régional de Toulouse organisent, en partenariat, les classes à horaires aménagés musique ou danse (**CHAM** ou **CHAD**). Ces classes existent depuis plusieurs années dans **deux écoles toulousaines** :

- L'école élémentaire **Lakanal** : enseignements centrés sur la pratique instrumentale (du CE1 au CM2) et chorégraphique (du CE2 au CM2)
- L'école élémentaire **Rangueil** : enseignements centrés sur la pratique du chant choral (du CE1 au CM2)

Les élèves sont scolarisés au sein de classes ordinaires de ces écoles où ils suivent 4h30 d'enseignement artistique, soit au conservatoire, soit dans une salle de leur école spécialement aménagée. Grâce à une organisation concertée de l'emploi du temps, les activités de musique ou de danse s'inscrivent dans le cadre de la journée scolaire. Le programme d'enseignement général est identique à celui des autres classes.

Des tests de recrutement sont organisés (voix, instrument, danse) **au mois d'avril 2023**

Pour les modalités d'inscription et d'admission, les familles pourront dès à présent consulter les le site du [conservatoire à rayonnement régional de Toulouse](#), le site [arts et culture 31](#).

- ⇒ [Le Courrier du DASEN CHAM CHAD Lakanal](#)
- ⇒ [Le Courrier du DASEN CHAM CHAD Rangueil](#)
- ⇒ [Courrier d'information directeurs CHAM Rangueil](#)
- ⇒ [Informations aux familles](#)

- **Rappel du calendrier organisation du temps scolaire – 1^{er} degré – rentrée scolaire 2023**

La réunion du conseil d'école extraordinaire doit avoir lieu **avant le mardi 10 janvier 2023**.

La remontée du tableau horaire et de l'extrait du procès-verbal du conseil d'école par les directeurs aux IEN, doit se faire le jour-même ou le jour suivant le conseil d'école.

Tous les tableaux horaires accompagnés de l'avis de l'IEN devront être remontés au rectorat pour le **mercredi 11 janvier 2023 délai de rigueur**.

- ⇒ [La note départementale](#)
- ⇒ [Tableau horaire Excel](#)
- ⇒ [Tableau horaire Open Office](#)

- **Recrutement des volontaires en service civique**

Le rectorat signera au plus tard à la mi-janvier les derniers contrats de service civique au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Vous avez donc encore la possibilité de recruter des volontaires.

Compte tenu de l'enveloppe qui a été notifiée à l'académie de Toulouse et du niveau actuel du recrutement, vous avez même la possibilité de recruter au-delà du nombre de volontaires prévu, dès lors que cela correspond à un réel besoin.

Gestion des personnels

- **Dispositifs d'aides pour les personnels confrontés à une situation de handicap - Année scolaire 2022-2023**

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'application des dispositifs d'aides pour les personnels qui connaissent une situation de handicap.

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Réseau des référentes/référents handicap départementaux](#)
- ⇒ [Les formulaires de demande](#)



Pédagogie et partenariat

- **Lancement du prix de l'action éco-déléguée 2022-2023**

La troisième édition du prix de l'action éco-déléguée de l'année est lancée !

Pour rappel, ce concours décliné en trois catégories : école, collège, lycée, consiste à réaliser une courte vidéo présentant un projet global mené par les éco-délégués. Il est ouvert à toutes les structures scolaires publiques et privées sous contrat, et les lauréats de chaque catégorie seront récompensés.

Les participants doivent envoyer leur vidéo ainsi que le formulaire d'accompagnement à la mission académique EDD par des voies sécurisées, avant le 6 avril 2023.

⇒ [Le communiqué de presse](#)

⇒ [La page du site académique](#)

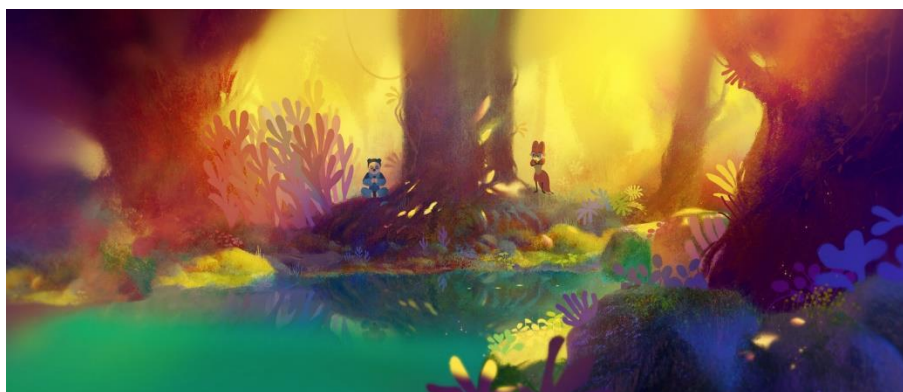
- **Programmation écoles maternelles et primaires - Cinélatino 2023**

La 35e édition du festival Cinélatino aura lieu du 24 mars au 02 avril 2023

Les inscriptions pour les projections scolaires seront ouvertes dès le 9 janvier 2023.

Vous trouverez la programmation destinée aux écoles primaires, les dossiers et accompagnements pédagogiques autour des films et les ateliers pédagogiques proposés aux classes [ici](#)

Contact : scolaires@cinelatino.fr



- **L'appel à projet « Remplis ta bulle ! » Edition 2022-2023**

Le projet « Remplis ta bulle ! » est inspiré par les travaux de l'Ouvroir de bandes dessinées potentielles (Oubapo) qui s'emploie à créer des bandes dessinées sous contrainte artistique volontaire, ce concours propose aux élèves participants de bâtir une histoire racontée en deux planches en s'appropriant dans le respect de toute une série de contraintes les vignettes spécialement conçues pour l'occasion par Jean Depelley et Eric Albert.

C'est à partir de ce matériau que les élèves sont donc invités à concevoir leur propre histoire en réinventant l'organisation des vignettes et en y insérant les phylactères de leur invention.
 L'engagement dans ce projet met pleinement en jeu les priorités de l'éducation artistique et culturelle : créer, regarder, pratiquer.
 Cette action menée en EAC doit être recensée dans l'application ADAGE.

Les histoires sont à envoyer **avant le 31 mars 2023 à l'adresse : ce.daac@ac-limoges.fr**

⇒ [Les modalités de participation](#)

- **« Activons les sciences en classe ! » - Appel à contribution**

Vous êtes enseignant ou formateur ? Vous conduisez ou expérimentez des activités en lien avec le milieu scolaire sur des sujets comme la biodiversité, l'enjeu climatique, l'énergie, la santé... ? Autant de thématiques qui fournissent aux élèves des clés de compréhension pour leur donner envie d'agir en tant que futurs citoyens. Venez partager avec vos pairs vos expériences de classe et vos projets pédagogiques sur ces thématiques en nous envoyant **vos contributions jusqu'au 2 janvier 2023 : [ici](#)**

La 3^{ème} édition du forum national « Activons les sciences en classe ! » se déroulera en ligne gratuitement le **1^{er} avril 2023 de 9h30 à 13h**

Retrouver plus d'information sur le [forum « Activons les sciences en classe ! »](#)

- **Opération poney-école 2023**



Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et l'USEP, la Fédération Française D'Équitation réitère l'opération nationale : « Poney Ecole ».

Les établissements équestres labellisés « Poney Club de France » proposent de jusqu'en juillet 2023, des séances de découvertes aux classes de maternelle et d'élémentaire qui en feront la demande.

Un site est à destination des professeurs des écoles afin de leur permettre de trouver les clubs participant à l'opération. Des contenus pédagogiques sont également disponibles sur ce site.

⇒ [Présentation de l'opération](#)

⇒ [Le site](#)

- **Erasmus+ : action Jean Monet, une initiative pour apprendre l'Union européenne**

L'agence Erasmus+ propose un nouveau projet intitulé Action Jean Monet qui a pour objectif de former les enseignants et financer des initiatives « pour apprendre l'Union européenne ». Il s'agit de faire entrer l'Europe à l'école, de renforcer la connaissance de l'UE et de favoriser la citoyenneté européenne active.

Chaque établissement crée sa propre formule pour cet enseignement. Il n'y a pas besoin de partenaires européens, les actions peuvent être menées dans et/ou en dehors de l'école. Le projet se fait sur 3 ans avec un financement de 30 000€ et le dossier est beaucoup plus simple que la mobilité Erasmus+ habituelle.

Un webinaire est proposé par l'agence Erasmus afin de vous aider à compléter le dossier le 18 janvier. Vous pouvez vous inscrire: [ici](#)

Le dossier est à déposer **avant le 14 février 2023**.

Le résultat sera diffusé à l'été 2023 et le début du projet démarrera en septembre.

Information et formulaire de candidature : [ici](#)

N.B. Le formulaire est en anglais mais les réponses sont à écrire en français. Les CPD LVE peuvent aider à la traduction des questions.

Le projet détaillé se trouve sur le [Guide du programme Erasmus+](#) (page 425 à la page 430 pour le scolaire) . Attention de le télécharger en français.

CONTACT

directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36